

APPEL À CANDIDATURE

Artistes du pays vencois

L'association *Cités des Arts en Méditerranée* et la ville de Vence vous invitent à une résidence d'artiste à Ein Hod (Israël) ou Apricale (Italie).

Pour Apricale, nous recevrons les dossiers à la même date en sachant que la convention est en cours de finalisation.

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 8 décembre 2018

Ces résidences, d'une durée de deux à quatre semaines, printemps-été 2019 permettront de tisser des liens culturels et humains entre ces différents villages de Méditerranée.

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- Un bulletin de candidature ci-joint.
- Un curriculum vitae.
- Un fichier numérisé des œuvres du candidat.
- Une lettre de motivation.

A envoyer par courrier électronique à cdamvence06@gmail.com (PDF et n'excédant pas 8 Mo).

Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera pris en considération.

Tous les artistes ayant présenté un dossier seront informés des résultats.

Renseignements :
Patrick Rosiu 0621760398
Catherine Ambacher 060928081 à partir
du 12 novembre

Contacts - dépôt de candidatures

Catherine AMBACHER
Présidente de l'association CDAM
Email : cdamvence06@gmail.com

Jean IBORRA
Directeur des Affaires culturelles de la ville de Vence
Email : jiborra@ville-vence.fr

BULLETIN DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

Date et lieu de naissance :

L'artiste déclare avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint, et accepter l'intégralité des termes.

Fait à

le

Signature de l'artiste :

CAHIER DES CHARGES

L'association *Cités des Arts en Méditerranée*, en partenariat avec la ville de Vence, lance un appel à artistes afin de sélectionner des artistes pour des résidences de création artistique qui se tiendront à Ein Hod en Israël et à Apricale en Italie.

1- Le porteur du projet à Vence :

L'association *Cités des Arts en Méditerranée*, est représentée par sa Présidente Mme Catherine Ambacher, en collaboration avec la ville de Vence, représentée par l'adjointe à la culture et au patrimoine, Madame Evelyne Temmam.

2 - Historique du projet :

En janvier 2015, l'association vençoise *Cités des Arts en Méditerranée*, soutenue par la ville de Vence, se crée avec l'ambition de favoriser les échanges artistiques entre des villes de la Méditerranée, de faire traverser et se rencontrer des artistes plasticiens et musiciens des deux rives.

En mai 2016, l'association et la ville de Vence signent deux traités d'amitié, l'un avec le village d'artistes de Ein Hod en Israël, l'autre avec le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes de Sidi Bou Saïd, ainsi qu'avec la ville de Sidi Bou Saïd en Tunisie. La signature de ces conventions acte la volonté commune des partenaires d'organiser des « rencontres régulières culturelles et artistiques, donnant lieu à la production d'une oeuvre ou à un échange d'ordre culturel-artistique à l'issue d'un séjour de deux semaines dans le pays d'accueil (concert, exposition, conférences, films).»

Les objectifs de ces échanges :

- favoriser la présence des artistes dans la cité, dans un esprit de paix, de rencontre et de partage ;
- donner aux artistes la possibilité de créer des oeuvres ;
- créer les conditions d'un dialogue entre disciplines artistiques et entre cultures ;
- permettre une sensibilisation des habitants et des publics au travail artistique.

3 - Appel à artiste pour les résidences de création artistique qui se tiendront à Ein Hod en Israël et à Apricale en Italie en 2019.

Cet appel conduira à la désignation des artistes, par un jury.

4 - Le jury :

Ce jury sera composé de représentants de l'association *Cités des Arts en Méditerranée*, de la ville de Vence, d'artistes confirmés ainsi que de professionnels des milieux artistiques et culturels.

La date limite de dépôt des candidatures est le 8 décembre 2018.

Le jury se réunira en janvier 2019 pour désigner 2 artistes pour la résidence à Ein Hod et 1 à 2 artistes pour Apricale.

5 - Modalités générales des échanges :

- les billets d'avion aller-retour des artistes désignés par Vence seront pris en charge par l'association *Cités des Arts en Méditerranée* et la ville de Vence.

- les frais d'hébergement de chacun des artistes en résidence seront pris en charge par les partenaires du projet.
- chaque artiste devra être pourvu d'une assurance responsabilité civile et maladie et assurera ses propres oeuvres et son matériel.
- aucun honoraire ne sera versé aux artistes par les organisateurs pour le travail de création réalisé pendant la résidence.
- les oeuvres produites resteront la propriété des artistes à l'issue de la résidence.
- des reproductions ou extraits des oeuvres pourront être utilisés par les organisateurs dans la communication du projet.

6 - Conditions pour déposer sa candidature

L'appel s'adresse aux artistes vençois et du pays vençois.

- musiciens - plasticiens qui utilisent comme moyen d'expression l'installation, la sculpture, la peinture, le dessin, la photographie, les arts numériques... tout ce qui touche au domaine des arts visuels. Pour la résidence à Ein Hod, la connaissance de l'Anglais est fortement recommandée.

L'artiste déclare avoir pris connaissance du cahier des charges ci-dessus et accepter l'intégralité des termes.

Fait à

le

Signature de l'artiste :